

des chiffres contradictoires, mais le chiffre serait sans doute de cet ordre. Il équivaudrait à 10 ou 11 p. 100 des recettes globales du gouvernement, un peu plus de 7 milliards. Je le répète, rien n'en serait compromis, et le pays ne subirait aucune balkanisation.

Toutes les provinces, comme je l'ai dit, pourraient vouloir profiter de cette mesure législative. Songeons qu'elle s'applique à toutes les provinces. On a dit dans d'autres discours prononcés ailleurs que cette mesure législative est un autre don propitiatoire à la province de Québec, un autre exemple de la capitulation du gouvernement libéral en face de l'intransigeance française. On pourrait répondre que les programmes sont à la disposition de toutes les provinces, mais je ne crois pas que la réponse serait honnête, car je soupçonne fort que toutes les provinces ne désireront pas profiter de la possibilité de retrait.

Je crois que cela découle de la différence d'attitude envers les gouvernements dans la province de Québec et dans le reste du Canada. On me donne à entendre que, dans la province de Québec, une bonne part du prestige d'un gouvernement repose sur son pouvoir d'imposition, ce qui est assez différent des gouvernements du reste du pays, où l'imposition ne les rend pas habituellement chers, dirais-je, aux victimes, et n'ajoutent pas non plus à leur prestige.

Je ne crois pas qu'il serait tout à fait honnête de donner à entendre que la solution complète à ce problème est que les mesures sont à la disposition de toutes les provinces. Je crois qu'il nous faut examiner de nouveau l'importance des montants en question, pour constater que l'exemption globale d'impôt que prévoit ce projet de loi, si la province de Québec s'en prévaut, sera inférieure à 120 millions de dollars. Très peu de personnes soutiendraient, j'en suis sûr, qu'en permettant au gouvernement du Québec de mettre la main sur 120 millions de deniers publics à la place du ministre des Finances d'Ottawa, cela va briser la Confédération. Pourtant, j'ai la désagréable impression que certains pourraient essayer de recourir à cette mesure de renonciation pour s'en prendre au Canada français. Je dois dire que je conviens avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que je n'aime pas l'expression «opting out», qui blesse mon sens pédantesque de l'anglais.

J'ai cité ces chiffres au sujet du projet de loi pour montrer que quiconque se lance dans un tel programme, et il pourrait être tentant de le faire, ne pourrait que se convaincre de deux choses: premièrement, d'ignorance économique et, deuxièmement, de démagogie

dangereuse et irréfléchie. Je ne crois pas qu'il y ait des raisons de soutenir ce point de vue, mais il se peut fort bien que ce soit pour répondre aux désirs et à l'atmosphère particuliers à la province de Québec que le gouvernement fédéral a été encouragé à aller de l'avant avec cette mesure. Dans ce cas, on peut seulement demander pourquoi. La nouvelle mesure ne détruira pas la Confédération.

Il faut aller un peu plus loin et examiner la tendance amorcée par cette mesure; en soi, elle ne bouleversera rien, mais il se pourrait que d'autres programmes du gouvernement fédéral, qui doivent aussi être inclus dans les arrangements sur le retrait, donnent des résultats plutôt dangereux. Nous espérons tous, de moins en moins, je dois l'admettre, par suite des agissements du parti libéral, que le gouvernement libéral, ayant pris son courage à deux mains, se déciderait enfin à établir un programme d'assurance médicale. J'ai essayé d'obtenir des estimations du coût possible d'un tel programme. Les chiffres qu'on m'a donnés indiquent qu'il en coûterait un peu plus de \$20, peut-être \$25 au plus, par habitant, ce qui équivaudrait à un coût total de 400 à 500 millions de dollars par année. Si le gouvernement—j'admets que c'est fort aléatoire—trouvait tout à coup le courage d'établir ce programme, il pourrait vouloir le rendre facultatif pour les provinces, ce qui amorcerait une tendance très dangereuse.

Toutefois, j'estime que même cela ne poserait pas un très grave problème pourvu que, et cela est important, le gouvernement fédéral soit disposé à étendre son champ d'action en même temps qu'il abandonne toute responsabilité financière à l'égard de ces programmes et d'autres. En fait, voilà une autre façon aussi sensée d'examiner les conséquences possibles de cette nouvelle situation. Franchement je considère sans importance les dangers actuels ou futurs. Toutefois, je vois un véritable danger si, après s'être débarrassé de ses responsabilités, le gouvernement fédéral se sent libre de se reposer sur ses lauriers, sans prendre de mesure positive pour améliorer l'économie.

Voici le facteur important: le rapport entre le champ d'action du gouvernement fédéral et celui des provinces et des municipalités. Il vaut la peine de mentionner qu'actuellement les dépenses des provinces et des municipalités égalent celles du gouvernement fédéral.